

**Vôlet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



09044462

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 18 MARS 2009
Greffe

Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0474.440.559

Dénomination

(en entier) : **NEMERY OLIVIER**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : CHEMIN DE LA TACHETTE, n° 16 A 5550 ALLE

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Texte : D'un acte reçu par le Notaire Denys DUMONT, résidant à Gedinne, le 9 mars 2009, enregistré à Gedinne le 12 mars suivant volume 379 folio 60 case 11, il résulte que l'assemblée générale a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes et de modifier comme suit le texte de l'article 4 des statuts :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, tous les travaux d'entreprise générale de constructions ; les travaux de maçonnerie et béton, de construction de bâtiments traditionnels ou préfabriqués ; la construction de maisons en bois ou à ossature bois ; la construction, l'entretien et la réfection des routes ; les travaux de terrassement ; les travaux d'égouttage, de pose de canalisations diverses, de distribution d'eau et de gaz, de pose de câbles ; les travaux de démolition ; les travaux de génie civil ; les travaux d'aménagement et d'entretien de parcs et jardins, de plaines de jeux et de sports, de plantations, de pose de clôtures ; le déneigement des routes ; les travaux de drainage ; les travaux de carrelage ; les travaux de plafonnage et cimentage, de rejointoiement, de nettoyage et sablage des façades ; les travaux de restauration de bâtiments classés ; l'entreprise de menuiserie et charpenterie ; les travaux de couverture métallique et non métallique de construction, d'étanchéité, d'asphaltage et bitumage ; l'entreprise générale de construction métallique, les travaux de ferronnerie, de menuiserie métallique ; les travaux d'isolation acoustique et thermique ; les travaux d'installation électrique, de chauffage central, chauffage au gaz, de sanitaire et de plomberie, d'entretien de tous brûleurs ; les travaux de peinture et décoration, de revêtements de murs et de sols, de pose de parquets ; les travaux d'installation d'alarmes, d'équipements de détection d'incendie, d'équipements de téléphonie ; la fabrication et l'installation d'enseignes lumineuses ; l'activité d'installateur frigoriste ; l'installation de cuisines équipées ; l'entreprise générale d'installation d'équipements électroniques ; l'installation et l'entretien d'ascenseurs, monte charges ; les travaux d'installations pour traitement des immondices, d'installations d'épuration des eaux ; l'installation de paratonnerres, d'antennes, d'équipements de stations de pompage, d'équipements d'informatique ; le négoce en gros ou au détail de combustible solide et liquide ; le ramonage des cheminées ; le commerce de détail ; les activités relatives à l'exécution totale ou partielle de tous travaux de parachèvement, ou de coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des sous-traitants ; toutes opérations relevant du commerce et de l'investissement immobiliers, notamment l'achat, la vente, le conseil, la négociation, la location, la gestion, la transformation et la valorisation de tous biens immobiliers.

« Elle peut exercer des mandats d'administrateur, gérant, membre du comité de direction ou liquidateur d'autres sociétés et remplir toutes missions de consultance et d'expertise.

« Elle peut se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

« De façon générale, elle peut accomplir, en Belgique et à l'étranger, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, en ce compris les prises de participation, qu'elle jugera utiles à la réalisation de ses affaires. »

Déposés : expédition de l'acte, rapport du gérant et coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Denys DUMONT, Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Vôlet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature